

# PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE

CONTRAT D'ASSURANCE VIE

## Construire un patrimoine solide selon vos plans

**SÉCURITÉ  
FLEX EURO\*\* :**

le fonds en euros  
nouvelle génération  
Capital garanti et poche  
de gestion flexible

\*\* Fonds soumis à conditions.  
Voir la Notice du contrat.

**4%\* TAUX SERVI EN 2015**  
sur le fonds en euros à capital garanti  
**SÉCURITÉ PIERRE EURO**

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. Chaque versement doit comporter 50 % minimum en unités de compte. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé.

\*Net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels liés aux garanties optionnelles en cas de décès.



Oscar du meilleur contrat  
d'assurance vie 2016 décerné par  
le magazine Gestion de Fortune



Primonial Sérénipierre  
Primonial



**Le Revenu**



**PRIMONIAL**  
ASSURANCE

Le contrat Sérénipierre est le seul contrat d'assurance-vie proposant le choix entre 2 fonds en euros « nouvelle génération » dont le capital est totalement garanti<sup>1</sup> et qui offrent :

- » une disponibilité du capital sans pénalité en cas de besoin<sup>2</sup>,
- » un effet cliquet pour sécuriser les intérêts potentiellement acquis.

➤ **SÉCURITÉ PIERRE EURO**, un fonds en euros à capital garanti précurseur, essentiellement investi en immobilier.



#### RENDEMENT

Taux 2015 : 4 %<sup>3</sup>

Taux 2014 : 4,05 %<sup>3</sup>

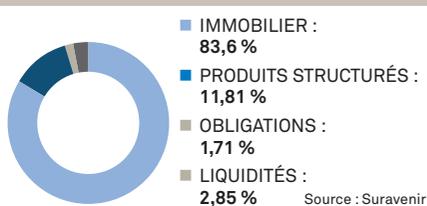
Taux 2012 et 2013 : 4,15 %<sup>3</sup>

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. Chaque versement doit comporter 50 % minimum en unités de compte. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé.

Sécurité Pierre Euro est investi très majoritairement en immobilier d'entreprises, soit en direct, soit en SCI et SCPI sélectionnées et gérées par Primonial REIM.

- » Des perspectives de rendement attractives.
- » Un investissement en actifs immobiliers de qualité.
- » La captation de la performance des marchés immobiliers, bien supérieure à celle des obligations.
- » Un rendement même en cas de retour de l'inflation.

#### SÉCURITÉ PIERRE EURO au 31/12/2015



➤ **SÉCURITÉ FLEX EURO**, un fonds en euros, à capital garanti, dynamique et innovant grâce à une poche de gestion flexible.



#### INNOVATION

Nouvelle opportunité d'investissement  
Sécurité Flex Euro : une poche de gestion flexible investie sur les marchés.

Sécurité Flex Euro est investi à 35 % sur le fonds flexible PrimoElite, OPCVM dédié géré de façon active par Stamina Asset Management.

La part de chaque classe d'actifs de cette poche dynamique est adaptée en fonction des tendances des marchés financiers : actions, obligations, high yield...

- » Un investissement sur un portefeuille multi-asset.
- » Un rendement potentiellement dynamisé par rapport aux fonds en euros traditionnels.
- » La recherche de la performance grâce à une expertise financière spécialisée.
- » L'adaptation aux nouvelles opportunités de marché grâce à la gestion flexible.

#### SÉCURITÉ FLEX EURO au 31/12/2015

- » Une poche dynamique flexible
- » Une poche défensive solide assurant la garantie en capital



1. Hors fiscalité et frais liés au contrat.

2. Sauf acceptation bénéficiaire ou nantissement.

3. Net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels liés aux garanties optionnelles en cas de décès.

# Personnalisez votre contrat selon votre profil d'investisseur

## VOTRE ALLOCATION D'ACTIFS

Le contrat d'assurance-vie Sérénipierre vous permet de diversifier et d'adapter précisément votre investissement en fonction de votre sensibilité au risque et de vos objectifs, en choisissant les supports les plus adaptés parmi une gamme complète d'unités de compte (présentée dans la notice du contrat).

### FONDS EN EUROS



### UNITÉS DE COMPTE

#### Fonds en euros Sécurité Pierre Euro<sup>1</sup>

**Objectif :** équilibrer votre investissement entre sécurité et performance dans une perspective de rendement régulier.

Accessible avec un minimum de versement de 50 % d'UC. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé.

#### Fonds en euros Sécurité Flex Euro

**Objectif :** dynamiser pour partie le rendement du fonds euros traditionnel.

Accessible jusqu'à 100 % des versements.

#### Supports immobiliers<sup>1</sup>

**Objectif :** capter la rentabilité des marchés immobiliers tertiaires sans être soumis aux fluctuations des marchés boursiers.

#### Supports actions / obligations / diversifiés

**Objectif :** dynamiser votre investissement en profitant du potentiel de performance d'une thématique.

#### Supports structurés

**Objectif :** profiter d'opportunités de rendement quelles que soient les configurations des marchés, selon un cadre contractuel précis.

Le niveau de risque de chaque allocation doit être évalué en fonction du profil de l'investisseur.

## 6 OPTIONS D'ARBITRAGES AUTOMATIQUES

Sérénipierre vous permet de bénéficier d'un ajustement automatique de votre allocation en fonction de l'évolution du marché, d'après des seuils que vous définissez préalablement.

- » Investissement progressif.
- » Rééquilibrage automatique.
- » Sécurisation des plus-values.
- » Dynamisation des plus-values.
- » Stop-loss relatif.
- » Rachats partiels programmés.



1. Les marchés immobiliers sont soumis à la hausse comme à la baisse sur le long terme.

# Sélectionnez, en complément des fonds en euros proposés, des Unités de Compte<sup>1</sup> parmi un large choix

➤ PLUS DE 200 UC POUR UNE ALLOCATION TRÈS PERSONNALISÉE

## 5 UNITÉS DE COMPTE EN IMMOBILIER<sup>2</sup>



➤ Le contrat Sérénipierre vous propose une offre d'unités de compte immobilières gérée par **Primonial REIM**, pour diversifier votre patrimoine et bénéficier de leur souplesse et de leur potentiel de rendement : 4 SCPI thématiques (bureaux, commerces, santé/éducation et résidentiel démembré) et une SCl investie sur des SCPI.

## LES EXPERTISES CIBLÉES DES SOCIÉTÉS DE GESTION DU GROUPE PRIMONIAL



### ➤ **Stamina AM**

Fonds de gestion flexible multi-actifs, pilotés par des experts des marchés financiers.



### ➤ **Roche-Brune AM**

Fonds actions européennes à fort potentiel de rendement, sélectionnés sur des critères de qualité.



### ➤ **AltaRocca AM**

Obligations convertibles et stratégies de rendement obligataire reposant sur l'analyse fondamentale des entreprises.

## LES GRANDS NOMS DE LA FINANCE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE

L'offre financière de Sérénipierre a été constituée auprès des sociétés d'asset management les plus renommées en France et à l'international.

Les fonds sont rigoureusement sélectionnés sur des critères de qualité, d'encours, de régularité et de façon à créer une gamme représentative de toutes les classes d'actifs, sur toutes les zones géographiques, sur plusieurs thématiques et plusieurs styles de gestion.



## UNE GAMME VARIÉE DE PRODUITS STRUCTURÉS

Sérénipierre vous donne accès ponctuellement à des supports financiers opportunistes à protection partielle ou totale du capital au terme, pour adapter votre contrat à la perspective d'évolution des marchés.



### ➤ **Primonial Derivatives**

Produits structurés bâtis sur des indicateurs économiques et financiers spécifiques dans un cadre contractuel de performance.

1. Les unités de compte sont non garanties en capital, la valeur des investissements peut varier à la hausse comme à la baisse.

2. La société de gestion ne garantit aucun objectif de rentabilité. La valeur d'un investissement en SCPI peut varier à la hausse ou à la baisse, comme les revenus qui y sont attachés. Les SCPI n'offrent pas de garantie en capital.

# Bénéficiez d'atouts multiples en réponse à vos objectifs

## ▶ ATOUS PATRIMONIAUX

Sérénipierre vous permet de répondre à différents objectifs selon votre situation.

### Valoriser en toute confiance

- ▶ Profiter des rendements des fonds en euros à capital garanti Sécurité Pierre Euro et Sécurité Flex Euro.
- ▶ Diversifier vos investissements avec les unités de compte disponibles.
- ▶ Valoriser un capital déjà constitué ou le protéger de l'inflation.

### Épargner en toute flexibilité

- ▶ Constituer progressivement un capital pour construire et mener à bien vos projets.
- ▶ Disposer de votre argent librement et à tout moment grâce aux rachats, partiels et totaux, et aux avances (sauf acceptation bénéficiaire ou nantissement).

### Transmettre en toute tranquillité

- ▶ Transmettre un capital à vos proches en bénéficiant de la fiscalité de l'assurance-vie.
- ▶ Protéger vos proches grâce à la garantie de prévoyance du contrat.

## ▶ ATOUS FISCAUX

Le contrat Sérénipierre vous fait bénéficier du cadre fiscal particulièrement avantageux de l'assurance vie.

### Alléger votre fiscalité pendant la vie du contrat

- ▶ Les plus-values réalisées en cas d'arbitrage ne sont pas imposées.
- ▶ Après 8 ans, les intérêts et plus-values lors d'un rachat<sup>3</sup> sont partiellement exonérés. Avant 8 ans, vous pouvez opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire<sup>4</sup>.

### Faciliter la transmission de votre capital en cas de décès

- ▶ Vos capitaux sont transmis sans taxation au conjoint ou partenaire de PACS bénéficiaire, et dans la limite légale<sup>5</sup> de 152 500 € pour chaque bénéficiaire pour les versements avant 70 ans ou d'un abattement unique de 30 500 € à partager entre les différents bénéficiaires pour les versements après 70 ans.
- ▶ Sérénipierre vous permet de transmettre, grâce à la clause bénéficiaire, un capital décès aux bénéficiaires de votre choix (hors taxation, dans les limites légales<sup>5</sup>).
- ▶ Le règlement du capital est réalisé par l'assureur.

3. Au terme de 8 ans de durée du contrat les produits sont exonérés d'impôt sur le revenu (hors prélèvements sociaux) en cas de rachat dans une limite annuelle de 4 600 € pour une personne seule ou de 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune ; au-delà, ils sont imposés, au choix du contribuable, soit à un taux de prélèvement forfaitaire libératoire, fixé à 7,50 % (hors prélèvements sociaux en vigueur), soit au barème progressif de l'impôt sur le revenu (selon la fiscalité en vigueur).

4. Avant 4 ans, prélèvement forfaitaire libératoire de 35 % (hors prélèvements sociaux) ; entre 4 et 8 ans, prélèvement forfaitaire libératoire de 15 % (hors prélèvements sociaux).

5. En cas de décès, le capital est transmis au conjoint bénéficiaire ou partenaire de PACS hors taxation et au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en exonération de droits dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire, au-delà taxation forfaitaire de 20 % jusqu'à 700 000 € et 31,25 % au-delà (pour le capital transmis correspondant aux primes versées avant 70 ans). Après 70 ans, exonération du capital transmis au conjoint bénéficiaire ou partenaire de PACS, et pour les autres bénéficiaires : exonération des primes versées dans la limite d'un abattement unique de 30 500 € et au-delà, taxation des primes selon le barème des droits de succession (les plus-values sont exonérées). Ces seuils d'exonération s'entendent tous contrats confondus selon la réglementation en vigueur au 01/01/2015. Les intérêts et produits des contrats dénoués par décès de l'Assuré sont soumis aux prélèvements sociaux, sous réserve qu'ils n'aient pas été soumis à ces prélèvements du vivant de l'assuré.

# Sérénipierre, un partenariat entre Primonial et Suravenir



## CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2015

**11,756 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS  
OU CONSEILLÉS**

**3,751 MDS € DE COLLECTE EN 2014**

**40 000 CLIENTS PARTICULIERS CONSEILLÉS**

**1 200 PARTENAIRES INSTITUTIONNELS  
ET INDÉPENDANTS**

**PLUS DE 550 COLLABORATEURS**

## CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2015

**34 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS  
EN ASSURANCE VIE**

**34 MDS € DE CAPITAUX SOUS RISQUE**

**265 SALARIÉS**



[www.serenipierre.fr](http://www.serenipierre.fr)



**N°Vert 0 800 881 888**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

### PRIMONIAL

SAS au capital de 173 680 €. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance, Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 148. Transaction sur immeubles et fonds de commerces, carte professionnelle n° T11651 délivrée par la Préfecture de Police de Paris conférant le statut d'Agent Immobilier ; garantie par Zurich Insurance PLC, 112 av. de Wagram 75017 Paris.

#### SIÈGE SOCIAL

15/19 avenue de Suffren | 75007 Paris  
Téléphone : 01 44 21 70 00 Fax : 01 44 21 71 23  
[www.primonial.com](http://www.primonial.com)

### SURAVENIR

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. RCS Brest 330 033 127. Société mixte régie par le Code des Assurances soumise au contrôle de L'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 9.

#### SIÈGE SOCIAL

232 rue Général Paulet | BP 103 | 29802 Brest Cedex 09

Primonial Sérénipierre est un contrat d'assurance vie de groupe de type multisupport commercialisé par Primonial et géré par Suravenir. La valeur des supports libellés en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés. Les performances passées ne sauraient préjuger des performances futures. Il est rappelé que toute personne intéressée par la souscription d'un contrat d'assurance doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et risques liés à ce placement. À cet effet, l'investisseur doit se rapprocher de son intermédiaire en assurance habituel pour vérifier son niveau de connaissance et d'expérience ainsi que l'adéquation de ce placement à ses exigences et ses besoins, à sa situation financière ainsi qu'à ses objectifs de souscription.

Prélèvements sociaux en vigueur au 01/01/2016 : 15,50 %.

Sur la partie fonds euros, les prélèvements sociaux sont prélevés lors de l'inscription en compte des produits : intérêts, revalorisation annuelle, désinvestissement total du fonds en euros par arbitrage ou rachat, ou dénouement du contrat (rachat total, rente, décès). Les opérations de souscription, rachat et arbitrage des unités de compte ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC) ou de la dernière note détaillée ou, le cas échéant, de la dernière annexe complémentaire de présentation du support concerné remis préalablement à tout investissement et disponible gratuitement sur simple demande auprès de Primonial.

Toutes prévisions ou opinions exprimées nous sont propres à la date d'édition de ce document et sont susceptibles d'évoluer. Les informations contenues dans ce document ont été puisées à des sources considérées comme fiables. Primonial ne peut cependant en garantir l'exactitude.

En application de l'article L520-1-II-6-1° du Code des assurances, Primonial vous informe :

- ne pas être soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance,
- travailler actuellement principalement avec les entreprises d'assurance suivantes : Spirica, Cardif Assurance Vie, Generali Vie, La Mondiale Partenaire, April Assurance, Axa Life Insurance, Apicil, Oradea Vie, Suravenir. La liste actualisée pourra être fournie sur demande écrite à Primonial.

N° d'immatriculation auprès de l'ORIAS : 07 023 148, consultable sur le site du Registre des Intermédiaires d'Assurances : [www.orias.fr](http://www.orias.fr).  
Coordonnées du Service Réclamations : Primonial, Département litiges et contentieux, 19 avenue de Suffren - CS 90741 - 75345 Paris Cedex 07.  
Coordonnées de l'ACPR : 61 rue Taitbout - 75009 Paris.

Document non contractuel, à caractère publicitaire (article L.132-27 du Code des assurances).

AVRIL 2016